

Cercle des Nageurs Béziers Méditerranée

REGLEMENT INTERIEUR du CN Béziers Méditerranée

A conserver

ARTICLE 1 : Tout adhérent est tenu de respecter les Règlements et Statuts du club, et de se conformer au règlement de la piscine affiché à l'intérieur de celle-ci. **Il est rappelé que seuls les parents référents* auront accès aux vestiaires collectifs après inscription au secrétariat.** Cela ne donne **en aucun cas le droit à l'accès au bassin.**

ARTICLE 2 : Tout membre du club doit être à jour de sa cotisation. Le non règlement de cette cotisation entraînera le refus de ce membre à son groupe d'entraînement jusqu'à régularisation de la situation. **Il ne sera effectué aucun remboursement au-delà d'une participation des 2 premiers cours, quel qu'en soit le motif.**

ARTICLE 3 : Les cours qui ne pourront être assurés soit pour cause de jours fériés, soit pour fermeture impromptue des piscines ou pour toute autre cause inhérente au club, ne seront ni récupérés ni remboursés.

ARTICLE 4 : Chaque nageur ou nageuse du club, qualifié pour une compétition, sera tenu de confirmer sa participation par l'intermédiaire du ZOUTCH envoyé par mail avant la date indiquée sur ledit mail. Sans réponse à cette date, il ne sera pas engagé sur la compétition.

Chaque participant devra porter la tenue minimum (tee-shirt) aux couleurs du club. Les engagements devront être remboursés, sauf présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 5 : Le fait d'appartenir au club oblige le nageur ou la nageuse à honorer de sa participation les séances d'entraînements de son groupe ainsi que toute sélection arrêtée par la Commission Technique.

ARTICLE 6 : Afin de représenter honorablement son club, chaque nageur ou nageuse doit participer aux séances d'entraînement prévues au planning du club.

ARTICLE 7 : Lors des séances d'entraînement, ce sont les nageurs et les nageuses qui assurent l'installation et le rangement du matériel (lignes d'eau, planches...)

ARTICLE 8: A la fin des entraînements, les nageurs mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents dès leur sortie des vestiaires.

ARTICLE 9 : Lors des séances d'entraînement les nageurs et nageuses doivent utiliser **le vestiaire collectif pour le déshabillage et mettre leurs affaires dans les casiers à code.** A la sortie du cours seuls les vestiaires individuels seront utilisés.

Cercle des Nageurs Béziers Méditerranée

S'abstenir de porter des objets de valeur tels que bracelets, colliers, montres, ...

ARTICLE 10 : Au cours des déplacements ou des stages, les nageurs ou nageuses sont tenus de rester en groupe sous la surveillance d'un dirigeant ou d'un entraîneur. Les sorties libres et sans but ne sont pas autorisées pour les jeunes mineurs. Seules les sorties en équipes ou en groupe avec encadrement sont autorisées.

ARTICLE 11 : La politesse et la correction, ainsi que la bonne tenue générale, sont la règle. Les membres du Comité Directeur, et de la Commission Technique, sont habilités à constater tout manquement aux règlements. Ils en feront rapport par écrit à la Commission de Discipline qui statuera selon le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation.

ARTICLE 12 : Tous les nageurs ont l'obligation de se conformer au programme de l'entraînement élaboré et affiché par l'entraîneur, **à l'exclusion de tout autre programme.**

ARTICLE 13 : La carte du club est **nominative et obligatoire** pour l'accès au cours. Elle vous sera donnée dès le 1er cours. La perte de cette carte vous oblige à passer au secrétariat aux heures d'ouverture pour en acheter une autre (5€).

La Commission de Discipline sera composée du Président, d'un Vice Président, du Secrétaire ou Secrétaire Adjoint, du Trésorier, du Directeur Technique, d'un membre du Comité Directeur ou de son suppléant et d'un entraîneur. L'entraîneur du nageur concerné sera invité avec voix consultative.

Date et signature

***Parents Référents:**

Le parent référent est une personne qui veille à ce que les enfants se tiennent correctement dans les vestiaires, car ce n'est pas une aire de jeu.

Lorsque tous les enfants du groupe sont montés au bord du bassin, je vous demande de verrouiller la porte qui donne aux douches, afin d'éviter que le public n'ait accès aux vestiaires collectifs. Venir déverrouiller la porte à la fin du cours.

Seulement 2 ou 3 parents pourront être référents par groupe.

Vous pouvez vous concerter pour qu'il y ait toujours un parent au début et un parent à la fin du cours.